

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Bruges

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la collectivité.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Blanquefort.

Le Compte Administratif 2023 a été soumis par la Présidente du CCAS qui l'a approuvé le 28 Juin 2024.

Budget principal du CCAS: les résultats 2023

Les résultats d'exécution du budget principal du C.C.A.S. 2023 s'établissent comme suit :

SECTION	CREDITS OUVERTS 2023	REALISATIONS 2023
FONCTIONNEMENT		
RECETTES	6 059 216,00 €	6 347 568,52 €
DEPENSES	6 059 216,00 €	5 838 658,58 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	508 909,94 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	41 262,00 €	29 140,35 €
DEPENSES	41 262,00 €	20 367,74 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 8 772,61		8 772,61 €

RESULTAT BRUT	517 682,55 €
Restes à réaliser dépenses	16 226,87 €
Restes à réaliser recettes	00,00€
RESULTAT NET	501 455,68 €

La section de fonctionnement du budget principal du CCAS

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services relevant du CCAS. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, assurances, fluides, impôts, remboursement des crédits...)

Les recettes de Fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, services aux personnes âgées ...), aux dotations versées par l'État, le Département ou d'autres collectivités territoriales, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement réelles 2023 du CCAS s'élèvent à 5 962 117,12 € auxquelles s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de 385 451,40 €, soit un total de 6 347 568,52 €.

Les recettes principales réelles sont réparties comme suit :

- Les produits des services
- Les dotations, subventions et participations de l'Etat et autres partenaires
- La subvention de la ville de Bruges

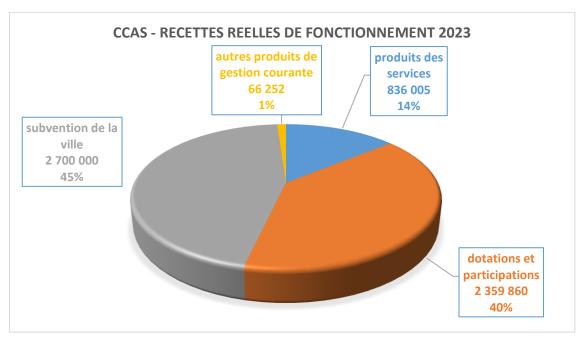
En 2023, les produits des services ont repris leur rythme d'avant la crise sanitaire.

Les principaux services concernés par cette reprise d'activités sont les structures d'accueil de la petite enfance et certains services aux seniors.

Les recettes versées par la CAF en 2023, ont été versées en fonction de l'activité réelle 2022.

L'excédent permet d'absorber une part minime des évolutions de charges du personnel qui représentent plus de 75 % des dépenses de fonctionnement et restent la principale ressource du CCAS pour la mise en œuvre des politiques qu'il pilote et poursuivre la mise en œuvre des projets.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

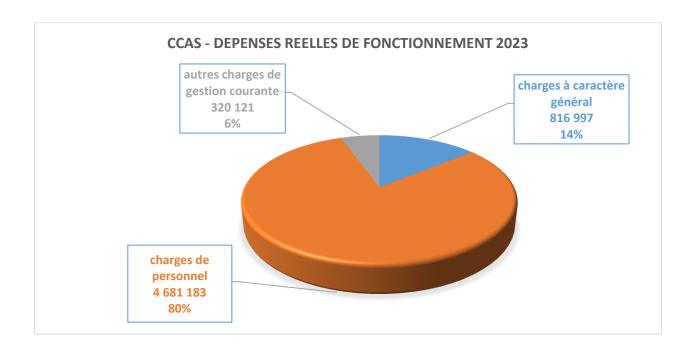


Conseil d'Administration du CCAS de Bruges du 28 Juin 2024

Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 818 301,64 €, auxquelles s'ajoutent 20 356,94 € de dotations aux amortissements, soit un total de 5 838 658,58 €. Les dépenses réelles sont principalement constituées :

- des salaires du personnel,
- des charges générales relatives au fonctionnement des structures : fluides, entretien de matériel, achat de fournitures et de matières premières
- des prestations de services,
- des subventions versées aux associations,
- des indemnités des élus,
- des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du SAAD et de la Résidence Autonomie « Le Sourire ».



La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et équipements pour le fonctionnement des services avec la possibilité d'amortir les dépenses.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 6 906,89 €.

Les principales recettes d'investissement 2023 sont :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 5 359,79 €

- les remboursements des prêts d'honneur : 375,00 €

- l'excédent de fonctionnement 2022 : 1 172,10 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 20 367,74 € et 16 226,87 € sont reportées en 2024. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la collectivité mais qui n'ont pas été payées au 31/12/2023.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 sont l'achat de matériel et de mobilier pour les structures.

BUDGET ANNEXE : SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile)

Les résultats d'exécution du budget annexe du SAAD pour l'année 2023 sont les suivants :

SECTION	CREDITS OUVERTS 2023	REALISATIONS 2023
EXPLOITATION		
RECETTES	761 577,00 €	651 642,30 €
DEPENSES	730 188,00 €	704 329,16 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - 52 686,8		- 52 686,86 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	3 668,84 €	3 639,00 €
DEPENSES	3 668,84 €	244,00 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	3 395,00 €

RESULTAT BRUT	- 49 291,86 €
Restes à réaliser dépenses	0,00€
Restes à réaliser recettes	0,00€
RESULTAT NET	- 49 291,86 €

Les charges de personnel représentent près de 95% des dépenses.

BUDGET ANNEXE: RESIDENCE AUTONOMIE « LE SOURIRE »

Pour rappel, le budget annexe de la Résidence Autonomie « Le Sourire » a été mis en place en cours d'année 2020.

Les résultats d'exécution du budget annexe de la Résidence Autonomie « Le Sourire » pour l'année 2023 sont les suivants :

SECTION	CREDITS OUVERTS 2023	REALISATIONS 2023
EXPLOITATION		
RECETTES	550 607,00 €	557 769,27 €
DEPENSES	550 607,00 €	492 445,35 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 65 323,9		65 323,92 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	61 457,00 €	19 440,45 €

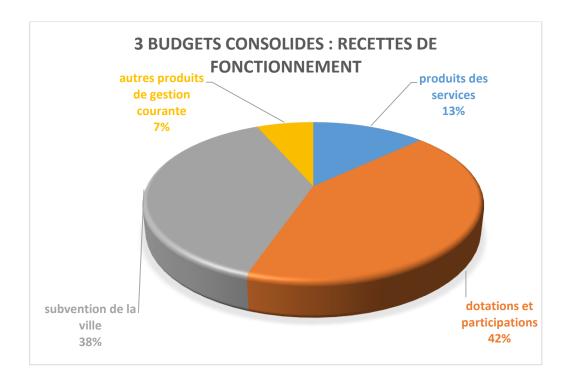
DEPENSES	61 457,00 €	2 288,28 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		17 152,17 €

RESULTAT BRUT	82 476,09 €
Restes à réaliser dépenses	837,88 €
Restes à réaliser recettes	0,00€
RESULTAT NET	81 638,21 €

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées :

- de charges incompressibles
- des charges de personnel qui représentent 75% des charges totales d'exploitation

Synthèse des 3 budgets consolidés



Conseil d'Administration du CCAS de Bruges du 28 Juin 2024

